

Commerce extérieur

Les statistiques de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) permettent d'estimer l'importance des mouvements internationaux de biens culturels. L'estimation repose sur la mesure des flux bruts déclarés en douane des exportations et importations définitives (non temporaires) en valeur (euros) de plusieurs catégories d'objets : les objets d'art, de collection et anciens, les ouvrages, brochures et autres imprimés (livres), les phonogrammes et vidéogrammes (phono-vidéogrammes), les journaux et publications périodiques imprimés (presse), les instruments de musique et les partitions musicales. D'autres sources (Centre national du cinéma et de l'image animée [CNC], UniFrance et Syndicat national de l'édition [SNE]) permettent d'enrichir la mesure du commerce extérieur culturel.

En 2023, les importations d'objets d'art, de collection et anciens progressent sur un an de 18 %

Les objets d'art, de collection et anciens¹ constituent le premier poste d'échanges de biens culturels. Au sein de cet ensemble, en 2023, tableaux, dessins, collages et mosaïques forment la catégorie principale d'objets qui ont quitté le territoire national à destination de l'étranger (55 % du total des sorties) comme celle d'objets d'origine étrangère entrés sur le territoire national (56 % du total des entrées). En 2023, la valeur totale des sorties des objets d'art, de collection et anciens s'élève à 1,72 milliard d'euros, en baisse de 6 % par rapport à 2022 (tableau 1). En 2022, cette valeur progressait sur un an de 20 % en euros courants. Les entrées sur le territoire s'établissent en 2023 à 1,38 milliard d'euros. Elles progressent plus fortement, de 18 % par rapport à 2022, après une hausse de 3 % en 2021. En 2023, l'évolution simultanée des exportations et des importations se traduit par une contraction de 49 % du surplus commercial.

La baisse de 6 % sur un an des exportations d'objets d'art, de collection et anciens en 2023 s'explique avant tout par des baisses de 15 % des sorties vers les États-Unis, de 18 % des sorties vers le Royaume-Uni (qui pèse moins lourd que les États-Unis dans le total) et de 12 % des sorties vers Hong Kong (pesant encore moins lourd) qui sont en partie compensées par une hausse de 27 % des sorties vers la Suisse. La progression de 18 % en 2023 des importations d'objets d'art, de collection et anciens repose principalement sur une forte hausse des entrées d'origine indéterminée statistiquement (+ 74 %) et anglaise (+ 43 %) qui est moins que compensée par une baisse des entrées d'origine suisse (- 12 %) et argentine (- 96 %).

Pour la période 2013-2023, les mouvements d'objets d'art, de collection et anciens vers l'étranger sont caractérisés par des oscillations sans tendance linéaire à la hausse ou à la baisse, avec une valeur annuelle moyenne de 1,62 milliard d'euros (graphique 1). Les entrées d'objets en France connaissent une tendance à la hausse, faisant plus que doubler entre 2013 et 2023, et une moyenne annuelle de 941 millions d'euros.

1. Ils comprennent les cinq catégories suivantes : tableaux, dessins entièrement faits à la main, collages et mosaïques ; statues et sculptures ; gravures, estampes et lithographies originales ; objets de collection ; objets d'antiquité.

Hors Union européenne, États-Unis, Royaume-Uni et Suisse sont les trois premiers partenaires de la France en 2023 pour le commerce extérieur d'objets d'art, de collection et anciens

En 2023, comme les deux années précédentes, les sorties mesurées en valeur d'objets d'art, de collection et anciens vers les pays et territoires tiers hors Union européenne se concentrent sur trois pays : États-Unis, Suisse et Royaume-Uni. Ces trois pays cumulent 76 % des sorties du territoire national (respectivement 35 %, 21 % et 21 %). La même année, les États-Unis sont le premier pays tiers partenaire de la France à l'import avec 34 % des entrées, devant le Royaume-Uni (23 %) et la Suisse (11 %). Le Japon se place en 2023 en quatrième position des pays tiers d'origine des importations françaises, avec 2 % du total des entrées².

Pour les cinq dernières années (2019-2023), les États-Unis et la Suisse sont les deux premiers pays de destination, sauf en 2022, année au cours de laquelle le Royaume-Uni se classe en deuxième position derrière les États-Unis. Les deux premiers pays tiers de destination cumulent en moyenne sur la période 61 % des exportations en valeur depuis la France. Hong Kong est troisième partenaire en 2019 et 2020, avant de passer à la quatrième place les trois années suivantes. Symétriquement, entre 2019 et 2023, les deux premiers pays tiers d'origine pour les entrées d'objets d'art, de collection et anciens sur le territoire national sont les États-Unis et la Suisse pour les deux premières années, puis les États-Unis et le Royaume-Uni pour les trois suivantes (les deux premiers pays cumulent en moyenne 65 % des entrées entre 2019 et 2023). En ignorant les entrées d'objets d'origine indéterminée statistiquement, le troisième pays d'origine est le Japon en 2019, le Royaume-Uni en 2020 puis la Suisse en 2021, 2022 et 2023.

Une concentration des échanges intracommunautaires sur un petit nombre d'États membres de l'Union européenne

En 2023, 6 % du total en valeur des exportations d'objets d'art, de collection et anciens vers l'étranger sont à destination d'un pays de l'Union européenne. La proportion est de 3 % pour les importations d'origine d'un pays de l'Union européenne. Sur les cinq dernières années (2019-2023), ces parts égalent chacune en moyenne 7 %.

En 2023, le total des exportations vers l'Union européenne s'élève à 95,2 millions d'euros, en hausse de 24 % sur un an. L'Italie est la première destination des exportations intracommunautaires, pour une valeur déclarée de près de 25 millions d'euros (26 % du total), en hausse de 60 % par rapport à 2022. Les trois États membres de destination suivants sont l'Allemagne (16 % du total), la Belgique (14 %) et l'Espagne (10 %). Près de 66 % des sorties d'objets d'art, de collection et anciens concernent ainsi seulement quatre des vingt-six États membres échangeant avec la France. En 2023, les entrées d'origine communautaire sur le territoire national s'élèvent à 46,8 millions d'euros (- 8 % par rapport à 2022), soit un surplus commercial de 48,4 millions d'euros. Elles proviennent principalement de l'Allemagne (35 % du volume total d'échanges) et de l'Espagne (26 %). Viennent ensuite l'Italie (18 %) et la Belgique (8 %). Près de 87 % des importations en 2023 concernent ainsi seulement quatre États membres.

Pour la seconde fois consécutive, l'espagnol est en tête des principales langues de traduction du français

Après les objets d'art, les livres constituent toujours en 2023 le deuxième poste d'échanges de biens culturels. Sur un an, leurs exportations croissent de 7 % en euros courants tandis que les importations enregistrent une baisse de 4 % (tableau 1, graphique 1), après une progression de, respectivement, 7 % et 13 % en 2022 pour les deux types de mouvements. Les échanges européens de produits culturels (livres mais aussi presse, phono-vidéogrammes et partitions musicales), mesurés

2. En 2023, 22 % des importations françaises d'objets d'art, de collection et anciens proviennent de pays et territoires tiers indéterminés.

en valeur, peuvent comprendre les flux de productions françaises réalisées à l'étranger et de productions étrangères réalisées en France.

En 2023, les sorties de livres vers l'étranger s'élèvent à 861,4 millions d'euros contre 895,7 millions d'euros pour les entrées sur le territoire national. Le solde commercial reste négatif à l'instar des deux dernières décennies, sauf pour l'année 2015. En 2023, 59 % du total des importations d'ouvrages, de brochures et d'autres imprimés proviennent de l'Union européenne contre 64 % des exportations. Près de 79 % des importations intracommunautaires de livres proviennent d'Espagne, d'Italie, de Belgique et d'Allemagne ; elles peuvent concerner des impressions réalisées par des éditeurs français dans ces pays, puis acheminées en France et taxées de droits de douane. En matière de livres, la francophonie semble un vecteur important puisque 36 % des exportations intracommunautaires sont à destination de la Belgique.

En 2023, les droits de traduction du français vers une langue étrangère de 14 648 titres sont cédés : 12 467 pour des contrats de cession (85 %) et 2 181 pour des contrats de coédition (15 %). À périmètre constant³, le nombre de cessions de droits croît de 1,7 % par rapport à 2022. Les coéditions concernent quasi exclusivement les livres de jeunesse. À périmètre constant, le nombre de coéditions progresse de 13,7 % par rapport à 2022. Ces évolutions illustrent une expansion de l'activité des maisons d'édition françaises à l'international. Hors coéditions, 31 % des titres cédés en 2022 concernent les bandes dessinées et 25 % les ouvrages pour la jeunesse. Les titres de fiction représentent 17 % des cessions. Comme en 2020, 2021 et 2022, bande dessinée, jeunesse et fiction rassemblent plus de 72 % des droits cédés. En 2023, les principales langues de traduction du français sont l'espagnol, le chinois et l'italien (graphique 2). Selon le SNE, c'est la seconde fois consécutive que l'espagnol « arrive en tête des principales langues de traduction ».

En 2023, six livres sur dix traduits en français sont de langue anglaise. Les acquisitions de droits de traduction vers le français concernent des livres écrits en japonais à hauteur de 16 %, avec 61 % des bandes dessinées traduites qui sont de langue originale nipponne (contre 31 % de langue originale anglaise). Les cinq langues les plus traduites (anglais, japonais, allemand, italien et espagnol) représentent près de 90 % des titres traduits. En 2023, comme pour les sept années précédentes, les trois segments éditoriaux les plus traduits sont les romans et la fiction romanesque (30 % des 12 275 titres traduits), la bande dessinée (24 %) et la littérature jeunesse (10 %).

Presse française et étrangère : la plupart des échanges extérieurs sont réalisés au sein de l'Union européenne

Comme pour les trois années précédentes, le commerce extérieur de journaux et de publications périodiques imprimées connaît en 2023 un surplus commercial, de 80,9 millions d'euros (tableau 1). En 2023, 91 % des importations proviennent de l'Union européenne contre 74 % des exportations. Près de 78 % des importations intracommunautaires proviennent des trois pays limitrophes que sont l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Plus de la moitié (52 %) des exportations intracommunautaires sont à destination de la Belgique, signe que, comme pour le livre, la francophonie semble un vecteur important d'échanges commerciaux⁴. Si, au cours de la période 2013-2023, la presse est en moyenne en léger excédent commercial (16,1 millions d'euros ; graphique 1), les importations chutent de 60 % en euros constants entre les deux dates tandis que les exportations diminuent de 47 %. Cette double chute est corrélée sur la même période à l'évolution de la consommation finale effective des ménages en journaux, revues et périodiques et à celle des recettes publiques de la presse. En millions d'euros courants, la première baisse de 22 % entre 2013 et 2023⁵,

3. Ne concerne que les éditeurs qui ont répondu l'année t et l'année $t - 1$ au questionnaire du SNE.

4. En extracommunautaire, la Suisse cumule 58 % des exportations de journaux et périodiques en 2023. Viennent ensuite le Canada (deuxième pays de destination partenaire avec 19 % des exportations), le Maroc (5 %), la Nouvelle-Calédonie (non incluse dans le « territoire statistique de la France » défini par la DGDDI ; 2 %) et la Tunisie (2 %).

5. Source : Insee, Comptes de la Nation, consommation des ménages. Voir aussi la fiche « Consommation culturelle des ménages » de cet ouvrage.

la seconde de 40 %⁶. La crise structurelle que connaît la presse depuis au moins une quinzaine d'années repose sur un double mouvement, en bonne partie lié à la révolution dite numérique, de baisse des recettes de ventes aux lecteurs et de forte réduction des recettes publicitaires issues de la publicité commerciale et des petites annonces⁷.

Après deux années en fort recul, en 2022, les recettes des films français à l'international progressent sur un an de 68 %

En 2022, le nombre de nouvelles sorties de films français en salle à l'étranger atteint le nombre record de 3 055, soit une progression de 62 % par rapport à l'année précédente (graphique 3)⁸. Cette forte hausse sur un an succède à deux années de contraction par rapport à l'année 2019, à la suite des nombreuses fermetures de salles de cinéma partout dans le monde en réponse à la pandémie de Covid-19 : - 39 % en 2020 et - 33 % en 2021. Ces évolutions récentes font suite à une tendance à la hausse du nombre de nouvelles sorties depuis une quinzaine d'années, avec un taux de croissance annuelle moyen de 8 % entre 2003 et 2018. Parallèlement, en 2022, les recettes en salle à l'étranger s'élèvent à 201,5 millions d'euros, en forte hausse de 68 % sur un an, après deux années de fort recul par rapport à 2019 : - 57 % en 2020 et - 60 % en 2021. En 2022, la part des films français vus en salle à l'étranger ou en France dans le total des entrées mondiales (4,3 milliards d'entrées) est de 2,1 % tandis que leur part dans le total des recettes mondiales (24,3 milliards d'euros) est de 2,5 %.

En 2023, sur les 9 301 longs-métrages en exploitation en salle en France hors ciné-clubs, ciné-mathèques ou festivals (+ 8 % par rapport à 2022), 54 % sont de nationalité étrangère⁹, une part proche de la moyenne calculée pour la décennie 2013-2023 (57 %). Ces films étrangers réalisent 60 % des 176,4 millions d'entrées payantes pour les longs-métrages (+ 19 % par rapport à 2022), soit 105,8 millions d'entrées. Parmi les entrées pour des films étrangers, 70 % correspondent à des films américains et 16 % à des films provenant de Grande-Bretagne, alors que 37 % des films étrangers projetés en 2023 sont américains, 8 % proviennent de Grande-Bretagne et 55 % sont d'une autre nationalité étrangère.

Enfin, concernant les films en vidéo physique (DVD et Blu-ray), le chiffre d'affaires s'élève à 140,5 millions d'euros en 2023 (- 16 % par rapport à 2022), dont 22 % de films français et 61 % de films américains. Sur la période 2013-2023, ces ventes perdent près des quatre cinquièmes de leur valeur, passant de 680 à 140,5 millions d'euros constants. Cette chute est liée au développement des offres de vidéo à la demande et en flux par abonnement (*streaming*), conjugué vraisemblablement au maintien d'un volume important de piratages individuels en flux (*streaming* illégal), en téléchargement, par les réseaux sociaux numériques, etc.¹⁰. Entre 2013 et 2023, 79 % des ventes de vidéos physiques se portent en moyenne sur des films étrangers et 22 % du chiffre d'affaires tiré des ventes de films étrangers correspondent à des films non américains.

6. Source : Irep/Observatoire de l'e-pub du SRI, Recettes publicitaires des régies. Voir la fiche « Financement de la culture » de cet ouvrage.

7. Voir les séries longues pour la presse écrite publiées par le ministère de la Culture pour la période 1985-2021 (<https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Presse/Files/Chiffres-et-Statistiques/Series-longues-de-la-presse-editeur-de-1985-a-2021.xls>) et, depuis au moins 2003, les données publiées par l'Institut de recherches et d'études publicitaires (Irep), reprises ensuite dans les publications du Baromètre unifié du marché publicitaire (Bump).

8. Les chiffres pour l'année 2023 publiés par UniFrance seront disponibles à l'automne 2024. Dans son bilan 2022, UniFrance propose plusieurs explications à ce record.

9. Pour le CNC, les films français incluent les films de production 100 % française et, pour les coproductions, les films majoritairement français et les films minoritairement français.

10. D'après l'Arcom, entre 2014 et 2023, la part des internautes de 15 ans et plus « consommateurs illicites » réguliers ou occasionnels de contenus culturels et sportifs dématérialisés progresse de 6 points de pourcentage, passant de 18 % à 24 %. Selon l'Arcom, « pour l'ensemble des internautes [de 15 ans et plus], les films et séries restent les contenus les plus largement consommés de manière illicite ». Par ailleurs, les « contenus les plus piratés par les internautes en 2023 restent les mêmes que l'année précédente », à savoir « les films (12 % des internautes), les séries TV (9 %) et la musique (6 %) ».

Pour en savoir plus

- François ROUET, *Les Flux d'échanges internationaux de biens et services culturels : déterminants et enjeux*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2007-2
- François ROUET, *Les Échanges culturels de la France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2007-4
- Bora EANG et Yann NICOLAS, « Mouvements internationaux », *Juris art etc.*, n° 23, avril 2015, p. 22
- *Les Chiffres de l'édition du Syndicat national de l'édition. Synthèse 2022-2024*, Paris, Syndicat national de l'édition, juillet 2024
- *Baromètre de la consommation des contenus culturels et sportifs dématérialisés. Édition 2023*, Paris, Arcom, décembre 2023
- *Bilan 2022. Les Films français en salle et dans les festivals à l'international*, Paris, UniFrance, octobre 2023

Tableau 1 – Échanges extérieurs de produits culturels en 2023

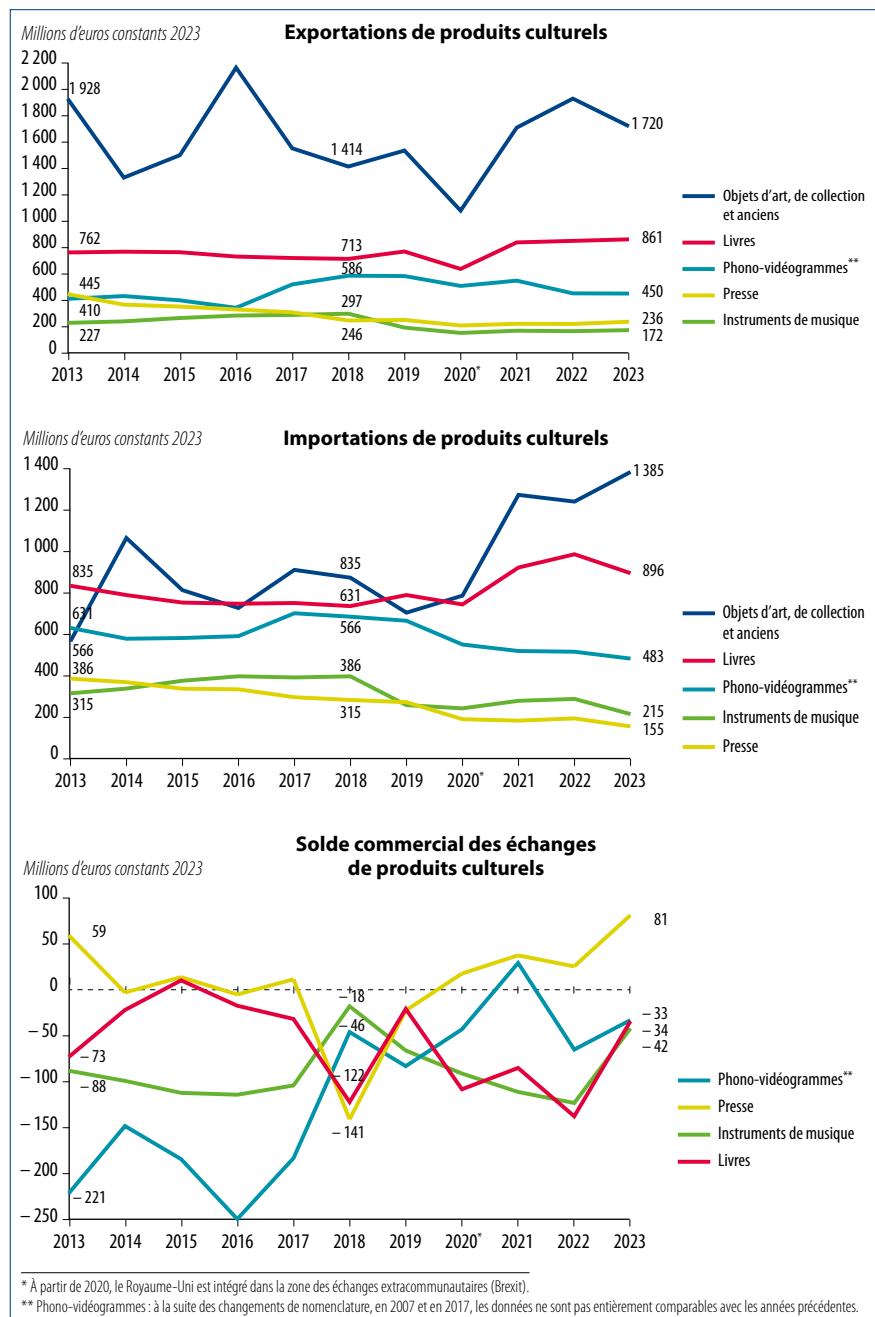
En millions d'euros courants et %

	Exportations 2023	Évolution 2023/2022 (%)	Importations 2023	Évolution 2023/2022 (%)	Taux de couverture 2023	Solde commercial	
						2022	2023
Objets d'art, de collection et anciens	1 719,7	– 6	1 384,9	18	1,24	650,9	334,8
Livres	861,4	7	895,7	– 4	0,96	– 130,0	– 34,2
Phono-vidéogrammes	450,0	5	482,8	– 1	0,93	– 61,2	– 32,8
Presse	236,1	14	155,2	– 15	1,52	24,0	80,9
Instruments de musique	172,1	11	214,6	– 21	0,80	– 116,8	– 42,4
Partitions musicales	1,4	– 2	8,5	– 3	0,17	– 7,3	– 7,1

Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations (FAB) et celle des importations (CAF).
Le solde commercial est la différence entre la valeur des exportations et celle des importations.

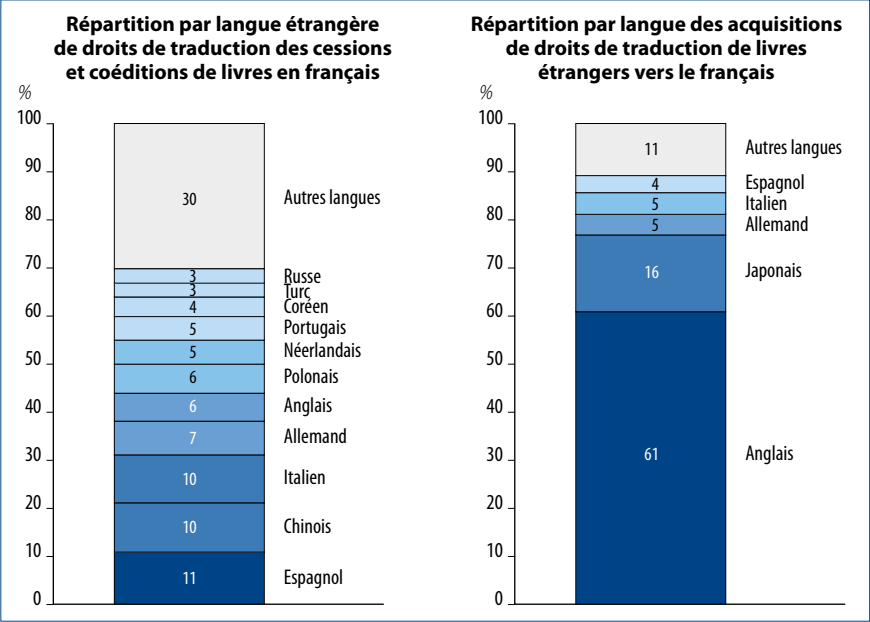
Source : Direction générale des douanes et droits indirects/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Échanges extérieurs de biens culturels, 2013-2023



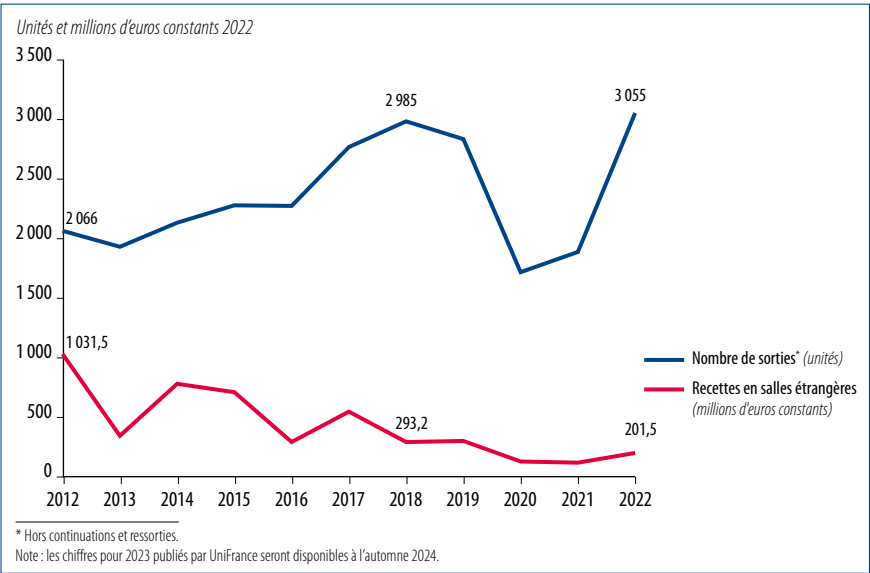
Source : Direction générale des douanes et droits indirects/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Cessions, coéditions et acquisitions de droits de traduction en 2023



Source : SNE/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Diffusion des films français en salle à l'international, 2012-2022



Source : UniFrance/DEPS, Ministère de la Culture, 2023